



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 1^{er} Novembre 2022

Présidence : André ANTONINI

Secrétaire de séance : Claude ADAM

Présents : Francis BERNAVILLE

Absent excusé : Marcel CULEDDU - Olivier FREMIOT

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Feuilles de match manquantes

*FMI

*Horaires Speciaux

*Reports / Modifications d'horaires – Terrains

*Suspension de Terrains

*Matches à Huis Clos

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
25391607	26/11/22	U14 CP. 77	PAYS CRECOIS 1	BRIE EST FC 1
25391620	26/11/22	U14 CP. 77	MITRY MORY 1	MORMANT FC 1
24585127	27/11/22	SENIORS D2B	LOGNES 2	VAL DE France 2
24584664	27/11/22	SENIORS D3E	BOIS LE ROI 1	MONTEREAU 2

Match25148350 Chelles 2 – Coulommiers 1 Championnat U18 D3A du 27/11/2022

Considérant que la FMI n'a pas pu être transmise dans son intégralité, le recto et le verso de la FMI sont absents, seul le rapport FMI est disponible, aucune information n'est transcrite mise à part la liste des joueurs et dirigeants de Chelles.

La Commission demande aux 2 clubs de transmettre leurs observations pour sa prochaine réunion. Liste des joueurs (Coulommiers) score de la rencontre, si sanctions disciplinaires, blessés, si réserves etc...

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

Néant

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
25183589	12/11/2022	U14 D4C	GRETZ T. 2	PONTAULT UMS 3
<i>Score non transmis.</i> <i>La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (0 point ; 0 but) au club recevant GRETZ TOURNAN et d'en attribuer le gain (3 points ; 0 but) du match au club visiteur PONTAULT UMS</i>				

FMI

Match 24584393 Pays Crecois 2 – Trilport 2 Championnat Seniors D3B du 27/11/2022

Considérant que la FMI n'a pas pu être finalisée à la suite d'un problème technique

Considérant le rapports transmis par l'arbitre officiel

Considérant qu'une feuille de match a été partiellement rédigé par l'arbitre et le club recevant indiquant un score de 1 but à 0 en faveur de Pays Crecois.

Considérant que le club de TRILPORT a transmis ultérieurement la liste des joueurs inscrits sur la feuille de match.

La Commission enregistre le résultat 1 but à 0 en faveur de PAYS CRECOIS

Dossier transmis à la Commission de Discipline pour enregistrement des sanctions disciplinaires.

Match 24609505 Pays Crecois 1 – Vaires 2 Championnat U16 D2B du 27/11/2022

Courriel du club de Vaires informant la Commission d'une erreur de saisie du score de la rencontre.

Considérant que le score enregistré sur la FMI est de 9 buts à 3 en faveur de PAYS CRECOIS.

Considérant que le club de VAIRES indique à la Commission que le score a été inversé, l'équipe de Vaires ayant remporté la rencontre et non l'équipe de Pays Crecois.

Par ces motifs, la Commission demande au club de PAYS CRECOIS de faire parvenir ces observations à la Commission concernant l'inversion du score de la rencontre.

HORAIRES SPECIAUX

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (**les deux dernières journées en Seniors**).

PLAGE HORAIRES SAMEDI APRES MIDI :

13h30 / 17h30

DIMANCHE APRES MIDI U16-U18 :

12h00 /17h00

DIMANCHE APRES MIDI SENIORS

13h00 / 17h30

DIMANCHE MATIN

09h00 / 11h15

CESSON VSD (520102)			
U16 (1) D1	13h00 15H00	Complexe Sportif Sonia Delaunay	Accordé
CHELLES AS (500264)			
U16 (2) D3	16h00 14H00	Stade M.Grouselle	Accordé
U18 (2) D3	16h00 12H00	Stade M.Grouselle	Accordé

Compte tenu des délais, les horaires spéciaux ci-dessus seront applicable à compter du 05/12/2022
Merci au club de CHELLES de prévenir son adversaire pour la prochaine rencontre.

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES - TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

COUPE DE SEINE & MARNE U14

Tour 1 – Cadrage ¼ de Finale : Date limite de jeu le 17/12/2022

- **Claye S. 1 (R3) – Vaires 1 (R3)**
 - Demande du club de Vaires pour le 10/12/2022 à 17h30 accord Claye S, suite à résultat Coupe de Paris U14 du 26/11/2022, la Commission valide la demande
- **Fontainebleau 1 (R3) – Meaux 1 (R2)**
 - Demande du club de Fontainebleau pour 10/12 ou le 17/12/2022 en attente accord Meaux CS
- **Dammarie FC 1 (R3) – Champs 1 (R2)**
- **Senart M. 2 (R3) – Torcy 2 (R3)**
- **Bussy 1 (R3) – Montereau 1 (R3)**
 - Demande du club de Montereau pour le 17/12/2022 en attente accord Bussy

Exempts : **Senart M.1** , **Torcy 1** et Melun FC 1 (R1)

Tour 2 – ¼ de Finale : Date limite de jeu le 04/03/2023

Tour 3 – ½ Finale : Date limite de jeu le 07/05/2023

Les rencontres ne sont pas planifiées, merci aux clubs concernés de faire parvenir leur propositions et accords pour la planification des rencontres.

Week-end du 03 et 04 décembre 2022

Match 24584489 Ozoir 3 – Gretz Tournan 3 Championnat Seniors D3C du 04/12/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **OZOIR** pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 15H30.

Demande refusée par le club de GRETZ TOURNAN

Match 24611874 Othis 1 – Mitry Goellycompans 2 Championnat U14 D3A du 03/12/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **OTHIS** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 16H30.

En attente accord de **MITRY GOELLYCOMPANS**

Match 25183469 Dammartin 2 – Ferte S/J 1 Championnat U14 D4B du 03/12/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de FERTE S/J pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 15H30.

En attente accord de DAMMARTIN

Match 25148355 Chelles 2 – Pontault Port. 1 Championnat U18 D3A du 04/12/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CHELLES pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 12H00

Demande refusée par le club de PONTAULT PORT

Match 24619146 ASR 5 – Nanteuil 5 Championnat CDM D2A du 04/12/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de ASR pour disputer la rencontre à 11H30 au lieu de 09H30

En attente accord de NANTEUIL

Considérant le problème d'occupation de terrain pour le dimanche 04/12/2022 à 9h30, Dossier en attente d'information complémentaire

Match 24611115 Cesson VSD 1 – Mitry Mory 1 Championnat U14 D1 du 03/12/2022

Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de CESSON VSD pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 14H30

En attente accord de MITRY MORY

Accord de la Commission

Match 24608861 Gatinais VL 1 - Gretz Tournan 1 Championnat U18 D1 du 04/12/2022

Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de GRETZ TOURNAN pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 15H00

En attente accord de GATINAIS VL

Match 24584578 Bussy 2- Combs 2 Championnat Seniors D3D du 04/12/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de BUSSY pour disputer la rencontre le 03/12/2022 à 17H00 au lieu du 04/12/2022 à 15H00

Demande refusée par le club de COMBS

Match 24609598 Briard SC 2 – Nangis 1 Championnat U16 D2B du 04/12/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de BRIARD SC pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 12h00

Demande refusée par le club de NANGIS

Match 24611785 Montereau 2 – Nandy FC 1 Championnat U14 D2C du 03/12/2022

Demande de modification de d'horaire par courriel du club de MONTEREAU pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 15H30

En attente accord de NANDY

Match 24584398 Vaires 3 – Pays Crecois 2 Championnat Seniors D3B du 04/12/2022

Demande de modification de d'horaire par courriel du club de VAIRES pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 17H00

En attente accord de PAYS CRECOIS

Match 24618047 Ent.May/Plessis 11 – St Mard 11 Champ. Vétérans D3Adu 04/12/2022

Demande de modification de date par courriel du club de ST MARD pour disputer la rencontre à une date ultérieure au lieu du 04/12/2022

En attente de proposition de date et accord des clubs de ST MARD et MAY/PLESSIS

Match 24609328 Quincy 1 – Val de France 1 Championnat U18 D2B du 04/12/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de QUINCY pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 13H00

En attente accord de VAL DE FRANCE

Match 24584999 Quincy 1 – Othis CO 1 Championnat Seniors D2A du 04/12/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **QUINCY** pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 15H00
En attente accord de **OTHIS**

Week-end du 10 et 11 décembre 2022

Match 24617959 Gatinais 11 – Ent.Savigny/Cesson 11- Champ. Vétérans D2C du 11/12/2022

Demande de modification d'Installation (**INVERSION**) via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS VL** pour disputer la rencontre sur les installations du club de Savigny Cesson.

Accord de **Ent.SAVIGNY/CESSON**

La rencontre retour prévue le 14/05/2023 aura lieu sur les Installations de GATINAIS VL

Match24609423 Dammarie City 1 – Avon 1 Championnat U18 D2C du 11/12/2022

Demande de modification de date et d'horaire par courriel du club de **DAMMARIE CITY** pour disputer la rencontre le 10/12/2022 à 15H00 au lieu du 11/12/2022 à 13h00.

En attente accord de **AVON**

Match 24636532 Courtry F.1 - Pontault UMS 2 Championnat U16 D3C du 11/12/2022

Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY** pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 12H00

En attente accord de **PONTAULT UMS**

Match 24611119 Melun FC 2 – Roissy US 1 Championnat U14 D1 du 10/12/2022

Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MELUN FC** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 16H00

En attente accord de **ROISSY US**

Accord de la Commission

Week-end du 17 et 18 décembre 2022

Match 24585276 Moret-Veneux 1 – Lieusaint 1 Championnat Seniors D2C du 18/12/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MORET-VENEUX** pour disputer la rencontre le 29/01/2023 au lieu du 18/12/2022

En attente accord de **LIEUSAINT**

Considérant que la date de report proposée correspond au tour 4 de la Coupe, l'équipe de Lieusaint étant encore en lice

Demande refusée par la Commission,

Match 24608873 Briard SC 1 – Ozoir 1 Championnat U18 D1 du 18/12/2022

Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BRIARD SC** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 13H30

En attente accord de **OZOIR**

Match 25284383 Dammarie City 2 – Ol. Loing 2 Championnat U16 D3F du 18/12/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE CITY** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 13H00

En attente accord de **OL. LOING**

Week-end du 07 et 08 janvier 2023

Les rencontres reportées en raison de la pénurie d'essence du week-end des 15 et 16 octobre 2022 sont reportées au 07 et 08 janvier 2023, (sauf Seniors D1 Féminines)

Les rencontres de Championnat U16 D3 des groupes A, B, D et F (groupes à 14) prévues le 08/01/2023 sont repositionnées au 05/03/2023.

Match 24611768 Moret-Veneux 1 – Savigny 1 Championnat U14 D2C du 07/01/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MORET-VENEUX** pour disputer la rencontre le 10/12/2022 au lieu du 07/01/2023
En attente accord de **SAVIGNY**

Match 24584745 Briard SC 1 – Boissise Pringy 1 Championnat Seniors D2C du 08/01/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BRIARD SC** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 17H30
En attente accord de **BOISSISE PRINGY**

Match 24617943 Ent.Savigny Cesson 11 – Boissise 11 Champ.Vétérans D2C du 07/01/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **SAVIGNY** pour disputer la rencontre le 18/12/2022 au lieu du 08/01/2023
Demande refusée par le club de BOISSISE

Match 24611952 Pommeuse 1 – Ozoir 2 Championnat U14 D3B du 07/01/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **OZOIR** pour disputer la rencontre le 10/12/2022 au lieu du 07/01/2023
Demande refusée par le club de POMMEUSE

Week-end du 14 et 15 janvier 2023

Match 24609616 Melun FC 3 – Torcy VM 3 Championnat U16 D2B du 15/01/2023

Demande de modification d'Installation (**INVERSION**) via FOOTCLUBS du club de **MELUN FC** pour disputer la rencontre sur les installations du club de **TORCY**
En attente accord de **TORCY**
(La rencontre retour prévue le 28/05/2023 aurait lieu sur les Installations de MELUN FC)

Match 24619156 ASR 5 – Lagny Messagers 5 Championnat CDM D2A du 15/01/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ASR** pour disputer la rencontre à 11H30 au lieu de 09H30
En attente accord de **LAGNY MESSAGERS**

Week-end du 04 et 05 février 2023

Match 24617975 Vaux Rochette 11 – Nandy 11 Veterans D2 C du 05/02/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **NANDY** pour disputer la rencontre le 12/02/2023 au lieu du 05/02/2023
En attente accord de **VAUX ROCHETTE**

Match 25254053 Nandy 1 – Dammarie City 2 Championnat Seniors D4C du 05/02/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **NANDY** pour disputer la rencontre le 19/02/2023 au lieu du 05/02/2023
En attente accord de **DAMMARIE CITY**

Match 24611806 Nandy 1 – Cesson VSD 2 Championnat U14 D2C du 04/02/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **NANDY** pour disputer la rencontre le 18/02/2023 au lieu du 04/02/2023
En attente accord de **CESSON VSD**

Week-end du 11 et 12 mars 2023

Match 24584944 Bussy 1- Avon 1 Championnat Seniors D1 du 12/03/2023

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre le 11/03/2023 à 17H00 au lieu du 12/03/2023 à 15H00
En attente accord de **AVON**

Week-end du 25 et 26 mars 2023

Match 25183383 Chelles 2- Quincy 2- Championnat U14 D4A du 25/03/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **QUINCY** pour disputer la rencontre le 01/04/2023 au lieu du 25/03/2023

En attente accord de **CHELLES**

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de Dammarie FC:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 29/06/2022,

« ... Match 23670209

Dammarie FC 1 – Savigny FC 1

U18 D1 du 03/06/2022

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission :

(.../...)

- **inflige une suspension de terrain de deux (2) matchs dont un (1) avec sursis à l'équipe U18 D1 de Dammarie. ...»**

La Commission informe le club de FC DAMMARIE que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

La sanction concernant la rencontre Dammarie FC 1 – Savigny FC 1 U18 D1 reportée au 08/01/2023 (initialement prévu le 16/10/2022) reste applicable sur la nouvelle date.

Le club de Dammarie FC se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de FC Dammarie

« **40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

La Commission transmet le dossier à la CDPME pour la mise en place de l'organisation de ces rencontres.

Club de Ponthierry US:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 15/06/2022,

« ... Match 23670552

Ponthierry 1 – Longueville/Provins 1

U16 D2C du 17/04/2022

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré hors la présence de MM. Bernard SALE et Daniel CARDOUX,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide d'infliger une suspension de terrain, de DEUX (2) matchs fermes à l'équipe U16 du club de PONTIERRY, pour dégradation de véhicule par des supporters de PONTIERRY ... »

La Commission informe le club de PONTIERRY que cette sanction est applicable pour les rencontres suivantes :

La sanction concernant la rencontre Ponthierry 1 – FC Guignes 1 U16 D3E reportée au 08/01/2023 (initialement prévu le 16/10/2022) reste applicable sur la nouvelle date.

Le club de Ponthierry se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de Ponthierry

« .40.7 En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

MATCHS A HUIS CLOS

Club de Montereau :

Suite à la décision de la Commission Régionale de Discipline du 29/06/2022,

« ... Match 23654127

Montereau 1 – Palaiseau 1

Coupe de France du 12/06/2022

La Commission déclare que le dossier a fait l'objet d'une procédure d'instruction, conformément aux dispositions de l'article 3.3.2 du Règlement Disciplinaire (Annexe 2 du Règlement Sportif Général de la (L.P.I.F.F.)

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence des personnes auditionnées, l'instructeur n'ayant pas pris part aux délibérations ni à la décision.

Vu les dispositions de l'article 207 des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Charte d'Ethique et de Déontologie du Football

(.../...)

Décide d'infliger une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHES FERMES à l'équipe de MONTEREAU AMICALE 1 à compter du 1er JUILLET 2022 ; le terrain de repli devra être un terrain neutre situé en dehors de la ville de MONTEREAU-FAULT-YONNE :

Suite à la décision de la Commission Supérieure d'Appel du 23/08/2022,

(.../...)

« Par ces motifs en vertu des dispositions des articles 2.1b) et 4.1.1 du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Transforme la suspension de terrain ferme infligée à l'ASA MONTEREAU pour 2 rencontres à Huis Clos. »

La Commission informe le club de l'ASA MONTEREAU que cette sanction est applicable pour les rencontres suivantes :

Montereau 1 – Avon 1 Seniors D1 du 08/01/2023